



FRANCE

56ème Session de la Commission de la Condition de la Femme

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée
“Les femmes en l’an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXIe siècle”

**Intervention de Son Excellence
Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre des Solidarités
et de la Cohésion sociale**

New York, le 27 février 2012

Vérifier au prononcé

Madame la présidente, chère Marjon Kamara,
Madame la secrétaire générale adjointe, chère Michelle Bachelet,
Madame la Présidente du comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, chère Silvia PIMENTEL
Mesdames, messieurs les ministres,
Mesdames, messieurs,

La France souscrit pleinement à la déclaration prononcée par le **Danemark** au nom de l'Union européenne.

Vous avez choisi de vous pencher sur **trois thèmes** :

1) « Les femmes rurales », d'abord : il s'agit d'une question majeure, puisque les femmes vivant dans les zones rurales représentent aujourd'hui un quart de la population mondiale.

Faut-il rappeler qu'elles représentent **43% de la force agricole mondiale**, dont 60% dans les pays d'Afrique subsaharienne ?

Pourtant, partout dans le monde, les femmes continuent de voir leur contribution à la **vie économique** et au **bien-être** des familles non reconnue et, plus largement, leurs **droits bafoués**.

Les **chiffres** à eux seuls attestent cette **terrible réalité** : les femmes ne possèdent par exemple que **2% des terres** et représentent la majorité des **pauvres** dans le monde.

Face à ces constats, je veux réaffirmer ici l'**attachement de la France** au **caractère universel** de tous les droits de la personne humaine, ce qui nous conduit à **refuser** avec la plus grande fermeté toute forme de **relativisme culturel** ;

C'est ce même engagement qui nous fait plaider pour la **mise en œuvre effective de tous les droits des femmes**, y compris en matière de **santé sexuelle et génésique**.

Oui, la **maîtrise de sa fécondité** est pour chaque femme un **droit fondamental**.

Je tiens également à rappeler l'**attachement** de la France aux **textes** issus de la conférence du Caire (1994) et de la plate-forme d'action en faveur des femmes de Pékin (1995), ainsi qu'à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979).

Naturellement, notre action en direction des femmes rurales s'inscrit dans le cadre de l'**article 14** de cette **convention**. Il s'agit de garantir leur **égal accès** à la santé, à la protection sociale, à la formation, au crédit et de favoriser leur participation au développement rural.

Ainsi, au plan international, plus de la **moitié des bénéficiaires** de nos **programmes d'aide internationale** sont des femmes qui vivent en milieu rural.

De la même manière, au plan national, des lois ont permis d'améliorer leur accès à la **protection sociale**.

Par ailleurs, nous développons l'**entrepreneuriat féminin** dans le **secteur agricole**, en permettant aux femmes d'accéder aux **crédits bancaires** grâce à notre **Fonds de garantie à l'initiative des femmes**.

Au niveau local nous mettons en **réseaux** des femmes en milieu rural, et les **informer** sur leurs droits.

2) Aider les femmes rurales donc, mais aussi favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes par des politiques publiques innovantes.

Pour mener une politique efficace, j'ai la **conviction** qu'il faut agir **très tôt, dès l'école**, mais agir aussi auprès du **grand public** pour faire évoluer les **mentalités** en luttant contre les **stéréotypes de genre**.

Là encore, la France s'engage, notamment à travers les travaux de la **Commission sur l'image des femmes dans les médias**.

Plus largement, nous avons également renforcé la **lutte contre les violences faites aux femmes**.

Le plan interministériel 2011-2013 que je pilote prévoit des mesures contre **toutes les formes de violences faites aux femmes**.

Enfin, nous agissons aussi dans le **monde du travail** : une sanction pouvant aller jusqu'à **1 % de la masse salariale** est prévue à l'encontre des entreprises qui ne respectent pas l'égalité professionnelle. Il s'agit d'un **mécanisme unique** en Europe.

Et l'Etat a décidé d'engager un **plan de développement de la garde d'enfants pour favoriser la conciliation** entre la **vie professionnelle** et la **vie personnelle**, qui est au cœur de l'égalité professionnelle.

*

Madame la présidente, en conclusion, je dirais que le développement du **cadre onusien** depuis la **conférence de Pékin de 1995** a suscité la **confiance** et l'**enthousiasme des ONG**. Je veux citer à titre d'exemple les actions du comité de la convention CEDAW dont nous fêtons cette année le 30^{ème} anniversaire de la mise en place.

Alors, naturellement, depuis **vingt ans**, ce parcours a aussi été émaillé de **dramas**, de **déceptions** et de spectaculaires exemples de **reculs**.

Mais il importe peu aux femmes de 2012 de savoir si elles sont venues au monde pendant un bon ou un mauvais cycle politique pour la défense de leurs droits. Ces **droits** sont **universels**, ils doivent être également **intemporels** !

C'est pourquoi la **France** ne se résigne pas à voir certains **acquis contestés**, et certains **textes protecteurs** pour les femmes faire l'objet de **manœuvres diplomatiques**.

Ce message d'égalité des êtres et de progrès de la cause des femmes, la France le portera dans le cadre de la **conférence internationale sur le développement durable**, dite « **Rio+20** », pour que les droits des femmes soient **au cœur de la déclaration finale**.

*

Comme chaque année, la France participera activement aux travaux de la Commission.

Les femmes dans les conflits et plus largement les femmes en souffrance partout sur la planète doivent mobiliser la communauté internationale. Aujourd'hui je pense tout particulièrement **aux femmes de Syrie**. Mais nous ne devons pas voir seulement en elle des victimes, elles sont aussi des forces et des vecteurs de paix dans leurs pays. C'est pourquoi elles doivent être associées au processus de paix et de transitions démocratiques chaque fois que c'est possible.